

# DIGITHÈQUE

## Université libre de Bruxelles

---

LAURENT Henri, « Europe 1938 : Le bastion oriental II », in *Combat*, troisième année, n° 69, 5 février 1938.

---

**Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.**

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des œuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002\\_1938\\_0069\\_Laurent\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1938_0069_Laurent_f.pdf)

# LE BASTION ORIENTAL

par Henry LAURENT.

Dans notre precedent article, nous avons montre que la Tchecoslovaquie est actuellement le secteur le plus menace de tout le bastion oriental. Cette pression se fait sentir d'autant plus lourdement sur la Tchecoslovaquie, que l'Allemagne est tenue, en vertu des pactes bilateraux quelle a sfgnes, de respecter la Pologne et, dans une moindre mesure, l'Autriche; ou plutot de leur laisser un peu de repit.

## L'ETERNEL « DRANG NACH OSTEN »

Pour mener a bien la reprise de son eternel « Drang nach Osten ». pour permettre a son «peuple sans espace» d'atteindre les terres a ble de l'Ukraine, l'Allemagne doit reconstituer la situation historique de 1918, lorsque ses armees et celles de ses allies austro-hongrois dominaient la Pologne et la Roumanie et avaient pousse leurs avant-postes jusqu'a la cote Nord de la Mer Noire et jusqu'a la Caspienne. La Pologne etant laissee — provisoirement — hors du jeu, restent deux voies d'irruption :

1°) La Tchecoslovaquie, couloir long de 900 kms. (a vol d'oiseau), qui a son extremite orientale presente une frontiere commune, longue de 150 kms, avec la Roumanie (province tchecoslovaque de Russie subcarpathique et province roumaine de Maramurest. Retenez ces noms : vous en entendrez peut-etre parler sous peu).

Or, on peut se demander depuis quelques semaines, si la Roumanie ne s'apprete pas a se precipiter dans les bras de celui en qui elle voit deja le vainqueur et a lui ouvrir la porte de l'Orient.

Toutefois, ce nest que par une guerre de conquete. et par une guerre rapide seulement, que la Tchecoslovaquie peut etre mise hors cause, Et nous savons qu'elle est bien armee, resolie a se defendre, que ce couloir de 900 kms presente toute une serie de « fronts » naturels, massifs montagneux et lignes d'eau, orientes du Sud au Nord, depuis Cheb jusqu'a la Russie subcarpathique. Aussi les circonstances peuvent-elles amener le Hie Reich a reporter l'effort majeur de son ondoyante politique vers le second couloir d'irruption, le couloir danubien. 2°) L'Autriche barre a l'Allemagne la route du Danube vers la Hongrie et la Roumanie. Mais il ne peut s'agir ici d'une conquete par le fer et par le feu. L'Allemagne continue d'esperer que l'Autriche, peulee d'Allemands, soumis au regime de la propagande nazie quotidienne, lui tombera un jour dans les mains comme un fruit mur.

## UN REVE DE JEUNESSE

En Hitler, chancelier et Fiihrer. sommeille toujours comme une douleur lancinante le reve qu'il raconte avoir fait adolescent, a Brunau en Basse-Autriche : les yeux tournes vers linn. vers l'Allemagne, il revait deja d'Anschluss avant la guerre (du moins, l'assure-t-il) Conquete de terres a l'Est, liberation des freres de race de l'Autriche, ce sont la deux visees essentielles, d'ailleurs complementaires, qui emergent sans cesse des nues confuses de ce cerveau de primaire.

Or, a l'heure ou nous ecrivons, jamais les rêves allemands d'Anschluss spontane, d'union fraternelle des deux « Stammen » du peuple allemand, n'ont etc aussi loin de la realisation. Depuis quelques annees. la plupart des series de faits evoluent en Autriche (et en Hongrie!) dans un sens defavorable a l'Allemagne et agissent de facon a rapprocher, a ressouder les pieces maitresses de l'edifice de l'ancienne monarchie des Habsbourg. En d'autres termes. les evenements commencent a

donner raison a ceux qui n'ont cesse inlassablement de repeter que l'Anschluss n'etait ni inevitable ni (depuis 1933) souhaitable pour l'Autriche, et qu'on avait commis une erreur criminelle en achevant de detruire en 1920 l'ancienne unite danubienne des pays de l'Empire des Habsbourg.

## PETITE HISTOIRE DE L'IDEE D'ANSCHLUSS

De 1918 a 1933. L'Anschluss apparaissait probable et desirable aux deux peuples. La republique autrichienne en avait inscrit le principe en tete de sa nouvelle constitution, Les regimes des deux peuples s'apparentaient : de part et d'autre, republiques federates. gouvernements parlementaires a tendances democratiques et sociales, avec large participation de representants ouvriers et catholiques. La detresse economique de l'Autriche, privee de ses industries metallurgiques, affligee d'une capitale hypertrophique, absorbant pres du tiers de la population totale du pays, ne pouvait que favoriser l'idee de la fusion des deux freres allemands malheureux.

Les differences profondes entre l'esprit public allemand et l'esprit public autrichien s'etaient attenees : ou plus exactement, elles etaient moins apparentes. Les evenements qui ont marque et suivi la prise du pouvoir par le parti national-socialiste en Allemagne les ont mises en pleine lumiere, leur ont donne un relief saisissant.

## LE NAZISME, PRUSSIANISME AGGRAVE

L'Allemagne etait deja fortement marquee d'esprit prussien. avant d'entrer dans le Hie Reich. Mais depuis 1933, elle en est saturee. On peut considerer le regime national-socialiste comme la realisation de l'ideal militaire prussien, realisation depassant les espoirs les plus audacieux que Bismarck ait jamais congus. La « Weltanschauung » (comme ils disent) propre a la Prusse s'est etendue sur toute l'Allemagne ; elle a balaye toutes les resistances, toutes les conceptions plus humaines, plus europeennes, qui avaient pu naitre et se developper dans les regions de l'Ouest et du Sud de l'Allemagne, celles qui avaient connu la romanisation, l'evangelisation, la vie communale et bourgeoise, les petites cours letrees et philosophes, les echanges permanents avec la France et l'Italie. La resistance de la Baviere, « petit etat provincial de 7 millions d'habitants », disait toujours lucidement Bainville. a ete surmontee en 48 heures par un seul fidele d'Hitler, le general von Epp.

Les seules oppositions qui ne desarment point sont celles des Eglises, catholiques et lutherienne. et celle des communistes.

C'est cette opposition fondamentale entre le christianisme et le national-socialisme qui nous fait comprendre l'essence de la resistance opposee par les Allemands d'Autriche au Hie Reich.

## UN CONTRAST : L'AUTRICHE ET LA PRUSSE

L'opposition entre l'Autriche et la Prusse, c'est, en termes aigus, l'opposition deja classique avant la guerre, entre « les deux Allemagnes ». Elle vaut pour la Baviere et la Rhenanie comme pour l'Autriche ; et elle pourrait etre etendue a d'autres regions de l'Europe. C'est la carte de la domination romaine et celle de l'evangelisation chretienne du haut moyen age qui en livrent le secret. Les siecles de romanisation et de christianisation ont fait, des regions en dega du Rhin et du Danube, des pays de tres vieille civilisation — et par la, il faut bien se garder d'entendre autre chose que ce-

ci : des pays oil le contact avec la nature s'est perdu sous l'action des facteurs historiques. ou la nature a ete amenee et humanisee par la civilisation.

Cette observation se verifie a mesure qu'on remonte vers le Nord, vers les regions que n'ont pas touchees les legionnaires. les ingenieurs, les magistrats. les fonctionnaires romains. et que les missionnaires n'ont atteintes que tres tard. Tout ce qui fait que l'homme des regions du Nord et de l'Est de l'Europe est toujours disponible. comme on dit aujourd'hui, toujours pret a se rallier a une nouvelle force politique ou religieuse, libre et puissante, meme si elle est chaotique. s'explique par ce maintien du contact avec une nature apre, sauvage, rebelle a l'homme.

L'Autriche, le Norique des Romains, a ete romanisee et fortement evangelisee. Comme la Rhenanie et la Baviere et au rebours des regions a l'Est du Rhin. elle est demeurée attachee a la tradition romaine — aux deux sens du mot : a l'ideal juridique romain et a l'Eglise catholique romaine. Elle partage avec elles l'honneur d'etre la partie la plus civilisee, la plus humanisee du monde germanique, celle qui sut a travers toute son histoire faire leur part aux influences venues du Sud et de l'Ouest, et qui entend encore la faire. Rien de plus europeen que la societe viennoise du XVIIIe siecle. Rien de moins oppose a la farouche conception raciste de l'etat allemand. que la monarchie habsbourgeoise, vraie prefiguration de la Societe des Nations.

## ROLE DU CATHOLICISME ROMAIN DANS LA RESISTANCE A L' ANSCHLUSS

Nous developperons un jour separement ces themes, regrettant seulement de n'en avoir peut-etre pas dit assez aujourd'hui pour faire comprendre que l'Autriche s'est trouvee subitement en 1933, par rapport a l'Allemagne, dans la meme situation que les Pays-Bas catholiques du Sud (la Belgique) vis-a-vis des Pays-Bas du Nord au XVIIe siecle. Dans l'un et l'autre cas, leur interet materiel evident etait de se rallier aux forces nouvelles qui prenaient leur elan : les Provinces-Unies, ( au XVIIe siecle) ; le Hie Reich en 1933. Mais dans l'un et l'autre cas aussi, Beiges et Autrichiens n'avaient pas le choix. Il leur fallait exprimer leur hostilite fonciere a ces nouvelles forces niveleuses, en politique ou en religion, par un attachement (qui nous parait peut-etre excessif dans les deux cas) a l'Eglise catholique romaine. Cette constatation merite reflexion. Dans un organe qui s'est voue a la cause du ralliement de toutes les forces democratiques, il faut souligner que dans les conjonctures critiques, comme celle de notre temps, au moment ou il faut choisir entre fascisme et antifascisme, la place des vrais Chretiens est a cote de ceux qui defendent la cause de la dignite humaine.

Les Autrichiens ne se font plus d'illusions. L'Anschluse signifierait pour eux, comme pour les autres regions de la peripherie du Reich, la mise au pas. la fin de toute independance, la renonciation a toutes leurs traditions spirituelles, l'etranglement du catholicisme romain. Aussi le conflit entre le gouvernement du Reich et les Eglises renforce-t-il d'autant le «Front patriotique» autrichien du chancelier Schuschnigg.

Mais la cause de la resistance a l'Allemagne et les facteurs de rapprochement de l'Autriche, de la Tchecoslovaquie et de la Hongrie sont encore favorises par bien d'autres facteurs que nous analyserons dans notre prochain article.

Henri LAURENT.

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé. Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

#### **3. Localisation**

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

#### **5. Buts poursuivis**

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be).

## **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

## **7. Exemple de publication**

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be).

## **8. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

## **Reproduction**

### **9. Sous format électronique**

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### **10. Sur support papier**

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### **11. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.